



LA CGT ENGAGÉE !



Le monde du travail demeure un important lieu de discrimination à l'égard des personnes LGBT: lesbiennes, gay, bisexuelles, transgenres

Près d'une personne LGBT sur deux a été discriminée dans le cadre du travail : 47 % des personnes LGBT victimes de discrimination le sont au moment de l'embauche ou sur leur lieu de travail, de la part de collègues ou de supérieurs hiérarchiques. 85 % des personnes LGBT ont ressenti au moins une fois au cours de leur vie professionnelle l'homophobie au travail. Cette LGBTphobie amène 12 % des victimes à déménager ou à changer de travail. Les personnes LGBT ayant subi une discrimination sont plus nombreuses à vouloir se suicider.

Partout dans la société, et y compris au sein des milieux militants, des insultes LGBTphobes, sexistes ou racistes continuent d'être proférées pour se moquer, dénoncer, pointer du doigt, insulter ! Elles véhiculent notamment des stéréotypes LGBTphobes et ne peuvent être tolérées, dans l'engagement syndical et associatif, comme partout ailleurs dans la société.

La CGT appelle ses militant.e.s et ses sympathisant.e.s à participer massivement aux initiatives du mois des fiertés ! À Paris, la marche des fiertés 2022 aura lieu le samedi 25 juin avec un rassemblement-concert place de la République à 17h !

La CGT défend l'égalité des droits pour tou.te.s ! Dans le monde du travail, l'égalité doit être la même pour tous les couples mariés, pacsés, vivant en concubinage. Pour éviter les discriminations à l'embauche, les représentants du personnel doivent avoir accès à un registre de l'ensemble des candidatures. L'employeur ayant l'obligation de veiller à la santé et à la sécurité de ses salariés, les personnes transgenres doivent bénéficier de congés rémunérés supplémentaires sans perte de salaire lors de leur période de transition. La formation à l'égalité des droits doit être obligatoire pour tous les salariés.

Des mesures simples peuvent permettre de créer un environnement de travail inclusif, non genré, non sexiste et non LGBTphobe. Proscrire les affiches et documents virilistes dans les espaces de travail, aménager des vestiaires, douches et toilettes individuels (et non collectifs) peuvent être de bonnes premières étapes.



evspc.cgtvilledeparis.fr

